

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 30 juin 2025

Délibération n°2025-06-069

Date de convocation : 24 juin 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 42	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

**Fonds de concours 2024-2026 « projets communaux » –
Commune de Trézilidé – Aménagement de sécurité Route de
Kerbernes**

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 du mois de juin à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Landivisiau, espace Yves Quéguiner, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné
procuration

M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
M. RAMONET Thierry à M. ABGRALL Dominique
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. SALIOU Louis

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération n°2023-12-132 du 19 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé le 1^{er} pacte financier et fiscal de solidarité du Pays de Landi.

Dans la continuité, par délibération n°2024-06-063 du 25 juin 2024, le conseil communautaire a approuvé le règlement des fonds de concours 2024-2026 prévoyant notamment un fonds de concours dédié aux projets des communes. Doté d'une enveloppe de 900 000 € sur la période, ce fonds de concours permet de soutenir financièrement leurs projets d'investissement.

L'enveloppe globale affectée à la commune de Trézilidé sur la période 2024-2026 est de 34 256 euros.

Par délibération du 13 juin 2025, la Commune de Trézilidé sollicite l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 34 256 € pour le projet ci-dessous :

Opération	Montant HT	Subventions	Coût restant à financer	Fonds de concours sollicité
Aménagement de sécurité Route de Kerbernes à Trézilidé	76 500 €	0	76 500 €	34 256 €

Il convient de délibérer pour approuver le fonds de concours à verser à la commune de Trézilidé pour un montant de 34 256 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5214-16 V ;
Vu la délibération n°2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;
Vu la délibération n°2024-06-063 du conseil communautaire en date du 25 juin 2024 approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;
Vu la délibération en date du 13 juin 2025 de la commune de Trézilidé sollicitant un fonds de concours de 34 256 € pour le projet d'aménagement de sécurité Route de Kerbernes ;
Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours ;
Vu la conférence des maires en date du 17 juin 2025 ;
Ayant entendu son rapporteur, Mme Laurence Claisse, vice-présidente ;

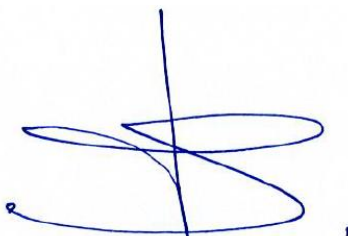
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve le montant du fonds de concours « projets communaux » qui s'élève à 34 256 € à verser à la commune de Trézilidé pour le projet d'aménagement de sécurité Route de Kerbernes.**
- **Dit que ce fonds de concours sera versé selon les conditions du règlement des fonds de concours 2024-2026.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 02 juillet 2025.

Le Secrétaire de séance,
Louis SALIOU.

Le Président,
Henri BILLON.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 07

L'an deux mille vingt cinq

Le 13 juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, Maire.

Date de convocation : 7 juin 2025

Etaient présents :

MM. Eric BERTHEVAS, Sylviane BLOUET, Almeno MARTINS, Karine LE ROUX, Loïc GRALL, Nathalie TREVIEN

Absentes excusées : Madame Stéphanie FRANCHETEAU, Madame Agnès CARVAL

Absente : Madame Lydie CARIOU

Monsieur Almeno MARTINS.

OBJET

Pacte financier de solidarité 2024-2026 – Demande de fonds de concours pour l'aménagement de sécurité route de Kerbernes auprès de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 V ;

Vu la délibération °2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Considérant que la commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement susvisé ;

Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Il est donc proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Demander à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau l'attribution d'un fonds de concours (**aménagement de sécurité route de Kerbernes**) dans le cadre du pacte financier 2024-2026, d'un montant maximum de 34 256 €.

- Approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant opération (€ HT) : 76 500 €

Subvention(s) : NEANT

Coût restant à la charge de la commune (€ HT) : 76 500 €

Fonds de concours sollicité : 34 256 €

Pour Copie Certifiée Conforme

Le Maire,


Yves-Marie GILET

